

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON DE SAINT-OMER NORD  
COMMUNE DE SERQUES

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre octobre à 20 heures 00,  
le conseil municipal de la commune de SERQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie LEFEBVRE, Maire de la commune.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Malpot Sylvie qui a donné pouvoir à Mme le Maire.

Monsieur CAZIN Etienne est nommé secrétaire.

Convocation du 17 octobre 2014

**Objet: Aide financement BAFA**

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de deux jeunes de la commune, animateurs de l'accueil de loisirs, qui sollicite la commune pour l'obtention d'une aide au financement de leur session de perfectionnement BAFA.

**Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide totale de 150 euros qui sera reversée en trois fois à l'animateur en contrepartie de sa participation obligatoire à l'accueil de loisirs.**

**Un premier versement sera fait en octobre 2014 puis un deuxième en juillet/aôut 2015 et le dernier en juillet/aôut 2016.**

**Objet:Délégation au Maire pour défendre la Commune**

L'assemblée décide, selon l'article L 2122-22 du CGCT, de donner pouvoir à Mme le Maire de défendre la commune tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions en cas de litige impliquant la commune. **Cette délégation est donnée à Mme le Maire pendant toute la durée de son mandat.**

**Objet:Délégations au maire**

Suite au courrier de la Sous-Préfecture concernant la délibération de délégations au maire du 18 avril 2014, Mme le Maire propose à l'assemblée de modifier les délégations du conseil municipal au Maire pour la durée du mandat comme suit :

- procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien ;
- de régler l'ensemble des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux (camion et tracteur) dans la limite de 10 000 euros de frais

- de donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal soit 50 000 euros sur une période de deux ans maximum.

**Le conseil municipal accepte à 14 voix pour et une opposition l'ensemble de ces délégations.**

**Objet : Déplacement Sentier de la Muissens**

Mme le Maire informe l'assemblée de sa rencontre avec Mr et Mme Flandrin Matthieu, nouveau propriétaire du 179 route de Watten, qui sollicite l'accord de la Mairie pour le déplacement du sentier de la Muissens qui longe actuellement la rivière. Ils souhaitent que le sentier se situe plus en amont sur leur terrain et non plus le long de la berge. Un pont sera construit afin de relier le chemin après la réouverture du fossé derrière leur habitation.

**Après discussion, le conseil municipal donne son accord pour le déplacement du chemin tout en demandant à Mr et Mme Flandrin de laisser libre accès de passage sur le sentier.**

**Une convention sera signée entre la commune et Mr et Mme Flandrin.**

**Objet: Voyage à Notre-Dame de Lorette pour élèves CM1/CM2 école communale**

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'elle a rencontré Mr le Président des Anciens Combattants de l'arrondissement de Saint-Omer qui, sollicite la commune pour une participation financière afin d'organiser un voyage à Notre Dame de Lorette pour les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école de Serques.

Le reste à charge de la commune après participation des Anciens Combattants s'élève à 267,50 euros pour la visite et le musée.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer pour la totalité au voyage à Notre Dame de Lorette soit 267,50 euros.**

**Objet: Modifications budgétaires**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications budgétaires afin de régler des factures. Les changements de comptes sont les suivants :

- ✓ Du 011 au 6261 : 10 000 €
- ✓ Du 011 au 6574 : 2 000 €
- ✓ Du 64 au 66 : 6 000 €

**Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux modifications budgétaires ci-dessus.**

**Objet: Service rural d'assainissement collectif**

**Adoption du rapport annuel technique et financier**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport du service rural d'assainissement collectif qui a été approuvé par la CASO lors de sa séance du 26 juin 2014.

Après en avoir pris connaissance le rapport sera mis à la disposition du public.

**Après lecture, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport**

**Objet: Réseau de couverture des zones d'ombres ADSL de la CASO**

**Adoption du rapport annuel technique et financier**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport du réseau de couverture des zones d'ombres ADSL qui a été approuvé par la CASO lors de sa séance du 26 juin 2014.

Après en avoir pris connaissance le rapport sera mis à la disposition du public.

**Après lecture, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport.**

**Objet: Exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage Arques-Blendecques ;**

**Longuenesse et aire de grand passage Saint-Omer**

**Adoption du rapport annuel technique et financier**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel d'exploitation de l'aire d'accueil des gens du voyage Arques Blendecques Longuenesse et grand passage de Saint-Omer qui a été approuvé par la CASO lors de la séance du 26 juin 2014.

Après en avoir pris connaissance le rapport sera mis à la disposition du public.

**Après lecture, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport.**

**Objet: Service rural d'assainissement non collectif**

**Adoption du rapport annuel technique et financier**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport du service rural d'assainissement non collectif qui a été approuvé par la CASO lors de sa séance du 14 juin 2013.

Après en avoir pris connaissance le rapport sera mis à la disposition du public.

**Après lecture, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport**

**Objet: Gestion de la salle culturelle d'agglomération Daniel Balavoine**

**Adoption du rapport annuel technique et financier**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport de la gestion de la salle culturelle d'agglomération Daniel Balavoine qui a été approuvé par la CASO lors de sa séance du 26 juin 2014.

Après en avoir pris connaissance le rapport sera mis à la disposition du public.

**Après lecture, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport.**

**Objet: Collecte et traitement des déchets ménagers**

**Adoption du rapport annuel technique et financier**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport de la collecte et du traitement des déchets ménagers qui a été approuvé par la CASO lors de sa séance du 26 juin 2014.

Après en avoir pris connaissance le rapport sera mis à la disposition du public.

**Après lecture, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport.**

**Objet: Service rural de distribution d'eau potable**

**Adoption du rapport annuel technique et financier**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport du service rural de distribution d'eau potable qui a été approuvé par la CASO lors de sa séance du 26 juin 2014.

Après en avoir pris connaissance le rapport sera mis à la disposition du public.

**Après lecture, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport.**

**Objet: Gestion d'une fourrière pour animaux**

**Adoption du rapport annuel technique et financier**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport de la gestion d'une fourrière pour animaux qui a été approuvé par la CASO lors de sa séance du 26 juin 2014.

Après en avoir pris connaissance le rapport sera mis à la disposition du public.

**Après lecture, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport.**

**Objet: Gestion de l'office de tourisme de pôle de la région de St-Omer**

**Adoption du rapport annuel technique et financier**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport de gestion de l'office de tourisme de pôle de Saint-Omer qui a été approuvé par la CASO lors de sa séance du 26 juin 2014.

Après en avoir pris connaissance le rapport sera mis à la disposition du public.

**Après lecture, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport.**

**Objet: Pépinière d'entreprise de la CASO**

**Adoption du rapport annuel technique et financier**

Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport de la pépinière d'entreprise qui a été approuvé par la CASO lors de sa séance du 26 juin 2014.

Après en avoir pris connaissance le rapport sera mis à la disposition du public.

Après lecture, le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport.

**Objet: Reprise de terrain d'assiette chemin du rivage**

Mme le Maire fait part au conseil municipal que suite à la demande des propriétaires, il convient de prendre une délibération concernant la reprise d'un terrain d'assiette du Chemin du Rivage. Cette acquisition concerne la parcelle suivante :

- Section AE n°577 appartenant à Mr et Mme CLIPET COLIN Pierre

L'acquisition se faisant à l'euro symbolique et l'ensemble des frais et droit des actes étant à la charge de la commune de Serques.

Après discussion, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette acquisition et donne pouvoir à Mme le Maire de signer tous documents relatifs à la reprise.

**Objet : Tarifs ALSH Année 2014/2015**

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs de l'ALSH en fonction du quotient familial mais également dégressif en fonction de la fratrie. Elle propose les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 :

A la semaine	Serquois		Extérieurs	
	QF <=850	QF >=850	QF <=850	QF >=850
1 <sup>er</sup> enfant	35	40	40	45
2 <sup>ème</sup> enfant	34	39	39	44
3 <sup>ème</sup> enfant	33	38	38	43

A la $\frac{1}{2}$ journée	Serquois		Extérieurs	
	QF <=850	QF >=850	QF <=850	QF >=850
1 <sup>er</sup> enfant	4	5	5	6
2 <sup>ème</sup> enfant	3	4	4	5
3 <sup>ème</sup> enfant	2	3	3	4

QF : quotient familial

4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> enfant ... tarif identique au 3<sup>ème</sup> enfant

Pour les familles ne pouvant pas fournir leur quotient familial le tarif le plus élevé s'applique.

**Le Conseil Municipal adopte à 14 voix pour et une abstention ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.**

**Objet : TARIF CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2015**

Madame le Maire propose à l'assemblée de revaloriser le prix du repas cantine pour l'année 2015 comme suit :

- 2.90 € le repas pour les familles de 1 et 2 enfant(s) scolarisé(s)
- 2,75 € le repas pour les familles de 3 enfants et plus

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

**Objet : Tarifs concession cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Madame le Maire propose à l'assemblée de revaloriser le prix de la concession du cimetière communal trentenaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- Concession simple trentenaire : 250 euros (2 places)
- Concession double trentenaire : 500 euros (4 places)

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

## **Objet : TARIF SALLE DES FETES ET CHAPITEAU A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015**

Madame le Maire propose à l'assemblée de fixer les prix de location de la salle des fêtes et du chapiteau pour l'année 2015 comme suit :

<b>Salle des fêtes</b>	<b>SERQUOIS</b>	<b>EXTERIEURS</b>
Vin d'honneur (sans cuisine)	150 €	250 €
Repas complet (avec cuisine)	280 €	480 €
Accueil décès	50 €	70 €
Electricité au kwh	0,20 €	0,20 €
Forfait chauffage du 1 <sup>er</sup> oct au 30 avril	40 € (30 € pour associations)	40 € (30 € pour associations)
Location table	1,50 €	1,50 €
Location chaise	0,30 €	0,30 €
<b>Chapiteau</b>		
Location chapiteau 5*9m Avec tables et chaises	120 €	200 €

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Projet particulier pour boulangerie**

Mr Cazin présente au conseil municipal le projet de Mr et Mme Thouret qui souhaite louer l'ancien presbytère afin d'ouvrir une boulangerie. Pour cela, il est nécessaire que la commune construise une pièce supplémentaire à l'arrière du logement pour faire un magasin. La commune devrait engager des frais à hauteur de 50 000 euros environ. Mr Cazin informe l'assemblée qu'il est possible également de proposer à Mr et Mme Thouret la mise à disposition de la salle des associations qu'il est possible d'agrandir dans la cour.

Après discussion, le conseil municipal décide de laisser l'ancien presbytère en location particuliers et proposer la salle des associations pour le projet de la boulangerie.

### **Divers achats ou demande devis :**

- Achat d'un amplificateur pour l'église d'un montant de 375 € HT
- les haut-parleurs seront également à changer
- changement du photocopieur de l'école d'un montant de 1950 € HT

### **Fêtes et cérémonies :**

- Le samedi 8 novembre : défilé de la St-Martin
- Le samedi 6 décembre : téléthon avec l'ensemble des associations de la commune
- Le vendredi 12 décembre : arbre de Noël du personnel communal
- Le samedi 13 décembre : distribution des colis aux aînés de la commune par le CCAS
- Le jeudi 18 décembre : goûter de Noël des enfants de l'école

### **Voisins vigilants :**

Mme le Maire sollicite l'ensemble des membres du conseil pour faire parti des voisins vigilants. Le conseil municipal est d'accord hormis Mme Balle Anne-Marie qui ne le souhaite pas.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23h00